

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE MERCREDI 26 AVRIL 2017 À 19 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 17-04-050

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout de deux (2) points.

Point 3. Résolution # 17-04-051

Lecture et adoption du procès-verbal du 6 mars 2017

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 avec une modification au point 10, résolution #17-03-037 où l'infirmier Marc Voisine sera changé pour Roger Chenel.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

Les Entreprises PEC : Demande l'appui de la Municipalité afin de continuer d'opérer leur mini-campement de travailleurs autonome.

Sépaq Anticosti : Augmentation du loyer de 2 % à compter du 1^{er} juillet 2017.

Coalition Avenir Québec : Un porte-parole nous est dédié pour lui faire part de nos projets, demandes, besoin, questionnements et inquiétudes au gouvernement du Québec. Notre collaboration est sollicitée pour leur permettre de défendre nos intérêts.

Le Premier Ministre : Accuse réception de notre lettre suite à l'appui accordée par le gouvernement provincial à notre inscription à la Liste indicative des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il souhaite que notre candidature soit retenue; cela conférerait au Québec une grande distinction et la reconnaissance du caractère unique de l'île, ce lieu exceptionnel.

Danièle Morin : Démissionne de l'équipe de pompiers de notre municipalité.

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs : Appuie notre candidature au titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils croient qu'il s'agit d'une belle opportunité de reconnaître et de mettre en valeur ce milieu unique et comprennent que l'obtention de ce titre n'aura aucun impact négatif au niveau des activités de chasse et de pêche.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : Le ministère ne peut répondre favorablement à notre requête de cession des terres du domaine de l'État. Les représentants sont disponibles pour nous rencontrer afin que l'on présente notre vision pour le développement et la mise en valeur des projets à venir.

Syndicat de l'enseignement de la région du Fer - CSQ : Nous demande de nous opposer à l'implantation du projet Optilab actuellement mis en œuvre par le ministère de la Santé et des Services sociaux puisqu'une telle centralisation à grande échelle pénalisera la population et de nombreuses régions.

Joshua Joubert : S'adresse au comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord afin que les frais de déplacement du père, pour la naissance d'un enfant, soit, comme par le passé, assumés par le CISSS.

Point 5. Résolution # 17-04-052

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 31 mars 2017.

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017.

Point 6. Résolution # 17-04-053

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 17-03 au montant de 63 759.52 \$.

Point 7. Résolution # 17-04-054

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 17-03.1 totalisant une somme de 50 832.43 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 31 mars 2017.

Point 8.

Rapport des conseillers

M. John Pineault, maire : L'entente avec Nature Québec est signée; il a eu une conversation avec le Premier Ministre; le ministère de la Santé investira sur le dispensaire et dans le cadre de la séance mensuelle de la M.R.C. de Minganie, il a rencontré le directeur du ministère des Transports.

M. Michel Charlebois, conseiller no. 2 : Continue de travailler les dossiers de l'érosion des berges, de la mise aux normes de l'eau potable et de notre zonage.

Mme Shawna Doucet, conseillère no. 3 : Aide dans l'embauche d'Anthony Soler et Mathilda Palanca.

Mme Hélène Boulanger, conseillère no. 4 : CISSS, transport adapté, vérification de service dispensaire en diminution et parle des retraits qui ont diminués.

Point 9. Résolution # 17-04-055

Dépôt du rapport financier 2016

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2016. La Municipalité a eu des revenus de 2 125 509 \$, des dépenses pour 2 181 158 \$ et des affectations à des fins fiscales de 135 036 \$. Nous avons donc effectué un surplus budgétaire de 61 124 \$ et un surplus accumulé de 1 368 351 \$.

Point 10. Résolution # 17-04-056

Nomination des vérificateurs pour le rapport financier 2017

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité de nommer, de nouveau, Deloitte pour la vérification du rapport financier 2017.

Point 11. Résolution # 17-04-057

Délégation d'autorité CITQ pour Auberge de la Pointe Ouest

ATTENDU QUE l'Auberge de la Pointe-Ouest doit être inscrite à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) pour pouvoir offrir de l'hébergement touristique,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité de :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, propriétaire de l'Auberge de la Pointe-Ouest, nomme M. Tommy Demers pour la représenter auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique Auberge de la Pointe-Ouest portant le numéro de dossier 133350 auprès de la CITQ. La Municipalité reconnaît que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec M. Demers et M. Lee pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

Point 12. Résolution # 17-04-058

Prolongation du délai de construction sur le lot 5 061 950

ATTENDU QU'un avis d'intention d'exercer la faculté de rachat a été signifié par huissier à M. Gérard Proulx concernant le lot 5 061 950 ;

ATTENDU QUE M. Proulx a connu des complications de santé l'empêchant de mener à bien son projet de construction sur ledit lot ;

ATTENDU QU'une procuration signée de M. Proulx a été reçue par la municipalité autorisant Mme Danielle Proulx (fille) à s'occuper du dossier ;

ATTENDU QUE Mme Proulx demande un délai avant que la municipalité exerce son droit de rachat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accorde au propriétaire du lot 5 061 950, M. Gérard Proulx ou à sa procuration désignée jusqu'au 1^{er} septembre 2017 afin de débiter un projet de construction ou de s'entendre avec la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Point 13. Résolution # 17-04-059

Acceptation soumission pour un nouveau module au Parc de la Joie de Vivre

ATTENDU QU'un des modules de jeux du Parc de la Joie de Vivre est détérioré ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désire garder ses infrastructures de loisirs en bon état et sécuritaires pour ses utilisateurs ;

ATTENDU QUE la firme GO-ÉLAN nous a soumis une soumission pour un module de jeux au coût de 12 436,18 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité de :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accepte la soumission de la firme GO-ÉLAN au coût avant taxes de 12 436,18 \$;

QUE les fonds pour payer cet investissement proviennent de l'entente de dédommagement du projet de La Romaine.

Point 14. Résolution # 17-04-060

Nomination d'un signataire pour le dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2016-2017

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti demande une aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la réfection du chemin du Littoral de Pointe-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désigne M. Frédérick Lee, directeur général, comme signataire au dépôt du projet de demande d'une aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2016-2017 pour la réfection du chemin du Littoral de Pointe-Nord.

Point 15. Résolution # 17-04-061

Fonds de développement communautaire et de mise en valeur pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

ATTENDU l'engouement nouveau et substantiel à l'égard d'Anticosti depuis le dépôt de sa candidature au titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO ;

ATTENDU l'intention du gouvernement du Québec d'offrir des compensations financières aux entreprises d'exploration pétrolière et gazière détentrices de permis sur Anticosti ;

ATTENDU la volonté de la municipalité et des citoyennes et citoyens de donner un nouveau souffle au développement de la communauté et à la mise en valeur de l'île;

ATTENDU la future adoption, par la municipalité, le 8 mai 2017, de son Plan stratégique 2017-2020, sous le double thème de « Plus vert et en concordance avec notre richesse première : La nature! » et de « Rebâtir pour l'humain avec les humains »;

ATTENDU QUE ce Plan stratégique vise notamment à promouvoir et à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel exceptionnel d'Anticosti, de même qu'à développer les infrastructures de la communauté au profit des Anticostiens et des Anticostiennes, de l'établissement de jeunes familles et d'accueil de visiteurs ;

ATTENDU QUE le Plan stratégique prévoit des investissements majeurs en matière, entre autres, de mise à niveau du service incendie ainsi que des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, de développement de l'offre touristique et d'amélioration de la desserte aérienne et maritime ;

ATTENDU les investissements identifiés par la SÉPAQ, la Pourvoirie du Lac Geneviève, Safari Anticosti, les entreprises locales et les futurs promoteurs pour développer les infrastructures touristiques et la capacité d'accueil des visiteurs ;

ATTENDU QU'une bonne partie des investissements requis relèvent de la compétence du gouvernement du Québec, à travers ses ministères et organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti :

- demande au gouvernement du Québec la création d'un Fonds de développement et de mise en valeur d'Anticosti, à hauteur des investissements qui seront nécessaires à la réalisation des projets prévus au Plan stratégique 2017-2020 de la municipalité, de même qu'à la réalisation des projets de développement de la SÉPAQ, la Pourvoirie du Lac Geneviève, Safari Anticosti, les entreprises locales et les futurs;
- demande au gouvernement du Québec la création d'une Table de travail Québec-Anticosti visant à coordonner la mise en œuvre du Plan stratégique de même que les projets de développement de la SÉPAQ, la Pourvoirie du Lac Geneviève, Safari Anticosti, les entreprises locales et les futurs promoteurs qui nécessitent l'intervention politique, administrative et/ou financière du gouvernement ;

Point 16. Résolution # 17-04-062

Embauche de M. Anthony Soler et Mme Mathilda Palanca

ATTENDU QU'au courant de l'hiver 2017 la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a ouvert un poste de journalier à la voirie ;

ATTENDU QUE M. Anthony Soler a été retenu par le comité de sélection pour occuper le poste ;

ATTENDU QUE la municipalité a pour projet d'offrir un service de garde pour les résidents de Port-Menier et que ce service ne peut pas être mis en place sans avoir la confirmation d'avoir une ressource compétente ;

ATTENDU QUE Mme Mathilda Palanca possède l'expérience en milieu de garde ainsi que des formations ponctuelles en la matière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité de :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti embauche M. Anthony Soler au poste de journalier à la voirie et que ces conditions de travail soient fixées en fonction de l'échelle salariale en vigueur ;

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti embauche Mme Mathilda Palanca au poste de responsable du service de garde (structure à venir) et qu'en attendant la réalisation du projet de garderie, qu'elle soit journalière à la voirie pour un total de 20 heures par semaine de travail et que ses conditions de travail soient fixées en fonction de l'échelle salariale en vigueur.

Point 17. Résolution # 17-04-063

Embauche de Mme Noémie Croteau au poste étudiant d'horticultrice

ATTENDU QUE divers projets nécessiteront une expertise en horticulture en 2017 ;

ATTENDU QU'Emplois d'été Canada a accepté de contribuer au poste d'horticulteur via leur subvention estivale ;

ATTENDU QUE Mme Noémie Croteau possède le statut d'étudiante en horticulture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité de :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti embauche Mme Noémie Croteau pour une période de 12 semaines avec possibilité d'extension dans le cadre d'un poste d'horticultrice ;

QUE M. Frédérick Lee, directeur général, soit désigné comme signataire pour les formulaires d'Emplois d'été Canada pour ce poste.

Point 18. Résolution # 17-04-064

Acceptation de soumission de STR Informatique

Remis à une réunion ultérieure

Point 19.

Varia

Résolution # 17-04-065

Financement d'un camion à benne basculante

ATTENDU la résolution # 17-01-014 mentionnant que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accepte la soumission de Desjardins Centre financier aux entreprises Côte-Nord pour une période de 60 mois au taux de 6,5 % dans le cadre d'un financement de 45 000 \$ pour l'achat d'un camion à benne basculante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que M. Frédérick Lee, directeur général, soit désigné comme signataire pour ce prêt auprès de Desjardins Centre financier aux entreprises Côte-Nord et ce pour toutes formes de documents relatifs à cette transaction.

Résolution # 17-04-066

Circuit de découverte des sites de plein air et sentiers de la Route des Baleines et de notre arrière-pays

ATTENDU la création par Tourisme Côte-Nord d'un circuit de sites de plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti possède quatre (4) sites inclus dans ce circuit;

ATTENDU QUE Tourisme Côte-Nord demande à ce que la municipalité s'engage à entretenir les quatre (4) sites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti priorise les sites :

- Baie Gamache et le Lac St-Georges
- Lac Plantain
- Sentier du village
- Sentier de l'ouest

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti souhaite les intégrer au circuit de découverte des sites de plein air et sentiers de la Route des Baleines et de notre arrière-pays;

QUE la municipalité s'engage à en faire l'entretien annuel et à assurer le remplacement des panneaux d'identification, dû à des bris non couverts par une garantie.

Point 20.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

6 personnes sont présentes.

Début de la période de questions : 19 h 54

Fin de la période de questions : 20 h 49

Point 21. Résolution # 17-04-067

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20 h 50.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

John Pineault
Maire

Frédéric Lee
Secrétaire-trésorier